

N° 37/2020 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AU FOND LOCAL D'AIDE AUX JEUNES DE LA MISSION LOCALE TECHNOWEST ET ABONDEMENT 2021

Vote : A l'unanimité

Vu le Budget 2021 du CCAS,

Vu la convention en date du 4 septembre 2009, notamment son article 4, constituant le Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficultés (FLAJ) de la Mission Locale Technowest,

Vu le bilan des interventions de la Mission Locale Technowest (FLAJ) sur le territoire du Haillan,

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler ce partenariat qui vise à aider les jeunes en difficulté,

Sur proposition de la Présidente du CCAS,

DECIDE

D'autoriser la Présidente du CCAS à signer l'avenant n°13 à la convention du 4 septembre 2009 avec la Mission Locale Technowest pour abonder au titre de l'année 2021 le Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ).

De liquider la participation financière du CCAS du Haillan pour l'année 2021 telle que prévue dans le budget 2021, à savoir :

- **1762,20 €** (Mille sept cent soixante deux Euros et vingt centimes).

D'imputer la dépense au Budget du Centre Communal d'Action Sociale (Article 6573-5220)

Pour copie Certifiée Conforme
Le Haillan, le 15 décembre 2020
Le Maire
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS